



Conseil économique et social

Distr. limitée
22 mai 2014
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Treizième session

New York, 12-23 mai 2014

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Valmaine Toki

Chapitre I Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décision que l'Instance permanente recommande au Conseil économique et social d'adopter

L'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I

Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème « Dialogue sur un protocole facultatif se rapportant à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones »

Le Conseil économique et social décide d'autoriser la tenue d'une réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème « Dialogue sur un protocole facultatif se rapportant à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones », qui se fondera sur l'étude établie à ce sujet (E/C.19/2014/7) et mettra l'accent sur les droits relatifs à la terre, aux territoires et aux ressources, ainsi que tous les droits inscrits dans la Déclaration, en particulier le droit à l'autodétermination, à l'auto-administration et à l'autonomie, et sur les questions soulevées lors de la treizième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones.



Projet de décision II

Lieu et dates de la quatorzième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil économique et social décide que la quatorzième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 20 avril au 1^{er} mai 2015.

Projet de décision III

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa treizième session et ordre du jour provisoire de sa quatorzième session

Le Conseil économique et social

a) Prend note du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa treizième session;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la quatorzième session de l'Instance permanente tel qu'il est exposé ci-après :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Suite donnée aux recommandations de l'Instance permanente sur les questions suivantes :
 - a) Résultats de la réunion de haut niveau baptisée Conférence mondiale sur les peuples autochtones ;
 - b) Programme de développement pour l'après-2015;
 - c) Jeunes, automutilation et suicide.
4. Débat d'une demi-journée sur le Pacifique.
5. Débat d'une demi-journée sur la réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème « Dialogue sur un protocole facultatif se rapportant à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ».
6. Dialogue général avec les fonds et organismes des Nations Unies.
7. Droits de l'homme :
 - a) Mise en application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
 - b) Dialogue avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones et le Président du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones.
8. Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les questions intéressant le Conseil économique et social et sur les nouveaux problèmes.
9. Projet d'ordre du jour de la quinzième session de l'Instance permanente.
10. Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa quatorzième session.

Projet de décision IV
Changement de nom de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil économique et social décide que le changement de nom de l'Instance permanente sur les questions autochtones en Instance permanente sur les droits des peuples autochtones doit être débattu plus avant.

Projet de décision V
Journée de réunion supplémentaire

Le Conseil économique et social décide d'instaurer une journée de réunion supplémentaire pour permettre aux membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones d'examiner leurs méthodes de travail. Cette réunion s'ajoutera aux réunions déjà programmées pour la quatorzième session de l'Instance permanente et ne devra pas avoir d'incidences budgétaires.
